

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1797**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Développement urbain - Vénissieux - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon, d'un bâtiment à usage commercial situé 6 place Léon Sublet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Benjamin Badouard

**Président** : Monsieur Bertrand Artigny

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vuillierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1797**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Développement urbain - Vénissieux - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon, d'un bâtiment à usage commercial situé 6 place Léon Sublet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte de la cession**

Par courrier du 25 janvier 2023, la SEM Patrimoniale du Grand Lyon a sollicité la Métropole de Lyon afin qu'une procédure de préemption soit engagée à son profit, à l'occasion de la vente d'un local commercial situé 6 place Léon Sublet à Vénissieux appartenant à monsieur Gilles Pittie et madame Jocelyne Girodon, épouse Pittie.

Par arrêté n° 2023-02-06-R-0094 du 6 février 2023, la Métropole a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente dudit local au prix de 550 000 €, le prix de 600 000 € mentionné dans la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n'ayant pas été accepté par la Métropole.

Le vendeur a accepté le montant proposé de 550 000 € par courrier du 9 mars 2023 reçu le 10 mars 2023.

**II - Désignation du bien cédé**

Il s'agit d'un bâtiment à usage commercial, professionnel et d'habitation d'une superficie d'environ 253,14 m<sup>2</sup> composé :

- d'une cave au sous-sol,
- d'un magasin et d'un laboratoire au rez-de-chaussée,
- d'un laboratoire et d'une réserve au 1<sup>er</sup> étage,
- d'une réserve au 2<sup>ème</sup> étage,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré BL 51 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>, BL 52 d'une superficie de 1 048 m<sup>2</sup> et BL 53 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>,

soit une superficie totale de 1 059 m<sup>2</sup> située 6 place Léon Sublet à Vénissieux.

**III - Conditions de la cession**

Ce bien a été préempté pour le compte de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon qui s'engage à préfinancer cette acquisition, au regard du périmètre d'intervention prioritaire sur les rez-de-chaussée commerciaux du centre-ville.

Aux termes de la promesse d'achat, la SEM Patrimoniale du Grand Lyon s'engage à acquérir, auprès de la Métropole, le bien précité au prix de 550 000 €, bien cédé occupé, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux ;

Vu les termes de l'avis de la direction l'immobilier de l'État (DIE) du 27 janvier 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres du Conseil de la Métropole précisant que :

"Dans l'exposé des motifs, au chapitre **III - Conditions de la cession**, il convient de supprimer le paragraphe suivant :

"La SEM Patrimoniale du Grand Lyon fera son affaire de la libération des lieux." ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 550 000 €, bien cédé occupé, à la SEM Patrimoniale du Grand Lyon d'un local commercial d'une superficie d'environ 253,14 m<sup>2</sup> cadastré BL 51, BL 52 et BL 53, le tout situé 6 place Léon Sublet à Vénissieux, dans le cadre du périmètre d'intervention prioritaire sur les rez-de-chaussée commerciaux du centre-ville.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 68 000 000 € en dépenses et 68 069 000 € en recettes sur l'opération n° OP07O7862.

**4° - La somme à encaisser** ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 458200, pour un montant de 550 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-304111-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---